

REUNION DU REGROUPEMENT CEGEP PROPOSITION ADOPTÉES DU CCSPP SUR LES ALLIANCES

5 et 6 février 2019

Palais des congrès, Montréal



Note : En grisé, les amendements adoptés.

Il est proposé :

1. Que le regroupement cégep mandate la FNEEQ pour qu'elle fasse alliance avec les autres fédérations du secteur public de la CSN dans le but de négocier le salaire, le régime de retraite, les droits parentaux, les disparités régionales, la durée de la convention collective et toute autre matière ou demande particulière convenue par la suite et pour qu'il mandate la FNEEQ de s'assurer que les attentes à l'égard des autres centrales syndicales s'appliquent également entre les fédérations de la CSN.

Que cette alliance soit fondée sur le principe que les syndicats locaux des différentes fédérations soient partie prenante de toutes les décisions importantes qui seront prises au cours de la prochaine négociation de leurs conditions de travail, et ce du début à la fin de la négociation. **

Que les porte-paroles et les élu-es de la FNEEQ et de la CSN soient tenus d'informer les représentantes et les représentants des syndicats du regroupement cégep de toute rupture du consensus au sein d'alliances avant toute prise de décision collective. **

2. Que le regroupement cégep mandate la FNEEQ à ce qu'elle et les autres fédérations du secteur public de la CSN fassent alliance dans le but de négocier le salaire, le régime de retraite, les droits parentaux, les disparités régionales, la durée de la convention collective et toute autre matière ou demande particulière convenue par la suite avec les centrales syndicales qui :
 - Partagent l'orientation générale à l'effet que, dans le cadre de la prochaine négociation, l'accent soit mis tant sur l'amélioration des conditions de travail et de pratique, notamment en contrant la surcharge de travail et la précarité, que sur l'amélioration des conditions salariales. Que les principes sous-jacents aux demandes salariales permettent des hausses supérieures à l'inflation pour l'ensemble des personnes salariées et qu'une attention particulière soit accordée aux bas salarié-es;
 - Partagent la volonté de se doter d'une stratégie de communication et de mobilisation qui mette à l'avant-plan des demandes spécifiques à certains secteurs (éducation, santé, etc.) de façon à ce que ses membres se reconnaissent dans le message public véhiculé par cette alliance, par-delà leur statut de travailleuses et travailleurs des services publics et leurs demandes communes;
 - S'engagent à ce que la règle du consensus soit au cœur du processus décisionnel de cette alliance;
 - S'engagent à consulter sur les mêmes propositions, selon des modalités convenues, et ce, de façon coordonnée;
 - S'engagent à convenir d'un protocole de fin de négociation.

Qu'un protocole de fonctionnement soit convenu entre les organisations syndicales de cette alliance et que celui-ci inclut des éléments sur le calendrier et le rythme de la négociation, envisageant

notamment que les négociations soient suspendues pendant la période estivale et le temps des fêtes et que le temps requis pour consulter les assemblées générales soit respecté.

Que cette alliance demeure ouverte à d'autres organisations syndicales.

3. Que le regroupement cégep mandate la FNEEQ pour qu'elle adopte un mandat à l'effet qu'elle est ouverte à former des partenariats avec d'autres organisations de la société civile à l'occasion de certaines activités de mobilisation.
4. Que le regroupement cégep adopte un mandat d'harmonisation lors de l'adoption de ces propositions.

*** Ces deux ajouts ont été intégrés à la suite de la proposition 1 afin de faciliter la comparaison avec les propositions adoptées dans les autres fédérations et maintenir la structure initiale.*